

---

## TROISIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2024

### PROCÈS-VERBAL

LE 12 SEPTEMBRE 2024

#### Participants

Angela Bedoya, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière  
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier  
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville  
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas  
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville  
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray  
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord

Colette Schwartz, consultante, secrétaire

#### Absent

Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie  
Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité  
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette  
André Langlois, représentant-citoyen, Ste-Geneviève-de-Berthier  
Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie<sup>13</sup>

---

### Procès-verbal

#### 1. Ouverture de la réunion et mot du président

Monsieur Corriveau a dû s'absenter et a demandé à Mme Schwartz de présider la rencontre. Le comité a accepté cette proposition.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Commentaires et adoption du compte rendu de la réunion du 13 juin 2024
4. Suivi au tableau des recommandations et des actions
5. Dossiers du jour :
  - Rapport d'activités de DRN;
  - Projet d'aménagement d'une nouvelle cellule - suivi
6. Questions et varia
  - Déterminer la date de la prochaine rencontre
7. Fin de la rencontre

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Johanne Perreault et appuyée par René Darveau.

### 3. Adoption du compte rendu de la rencontre de juin 2024

Le compte rendu a été adopté sans modifications par Isabelle Fontaine et appuyé par Maurice Marchand.

### 4. Suivi au tableau des recommandations et des actions

- Aucune recommandation n'est en attente de réalisation ou ajoutée.
- Aucun signalement d'odeurs depuis la dernière rencontre en juin.

### 5. Dossiers du jour :

#### 5.1 Suivi des activités de DRN

- Le lieu d'enfouissement de DRN a été grandement sollicité suite aux inondations survenues dans la région au début du mois d'août. Les municipalités ont mis des « containers » à la disposition des citoyens pour leur permettre de disposer de leurs déchets après l'inondation. À l'écocentre, le nombre de personnes est passé de 100 à 200 personnes durant cette période.
- Durant l'été, DRN a procédé au recouvrement des sous-cellules complétées et installé des capteurs de biogaz dans ces sections.

#### 5.2 Projet - Suivi

- **DRN en mode solution**

Dépôt Rive-Nord est un des maillons importants de la chaîne de gestion des matières résiduelles au Québec. Au rythme actuel, le lieu d'enfouissement technique (LET) sera rempli à sa pleine capacité en 2032. Pour assurer la poursuite de ses activités essentielles à la santé publique, DRN doit se mettre en mode solution. C'est pourquoi elle a commencé la démarche de planification de l'aménagement d'une nouvelle cellule technique, solution qui a fait ses preuves depuis 17 ans. Tous les rapports présentés au MELCCFP et au comité de vigilance le confirment.

Cette nouvelle démarche se fera en tout respect des règles établies, notamment la réalisation d'une étude d'impact environnemental. DRN s'assurera également d'informer la population au cours du processus. Une audience publique du BAPE sera également tenue.

- **De la gestion des matières résiduelles au Québec**

Au Québec, quatre lieux d'enfouissement accueillent une grande part des matières résiduelles produites annuellement. Et selon l'avis du Gouvernement, corroboré par l'enquête du BAPE en 2022, la quantité de matières résiduelles à enfouir continuera d'augmenter dans les décennies à venir. Cette augmentation est essentiellement due à deux choses : une augmentation de la population et une augmentation de la consommation par personne. La réduction de matières résiduelles à enfouir ne se manifeste pas malgré les efforts des municipalités.

De plus, il faut tenir compte qu'une grande partie de la population se trouve dans la région métropolitaine de Montréal. Il est donc normal que les matières résiduelles à enfouir le soient dans les sites périphériques, le transport étant déterminant sur les plans financier et environnemental dans la gestion des déchets. Oui, la Ville de Montréal aura bientôt un biométhaniseur, mais il traitera les matières résiduelles organiques et non celles à enfouir. Le gouvernement reconnaît donc que de nouveaux lieux d'élimination ou des agrandissements devront être autorisés au cours des 20 prochaines années. Il reconnaît aussi qu'il est nécessaire d'adopter une vision à long terme sans quoi tous se retrouvent dans un processus de planification incessant qui consomme beaucoup de temps et d'argent.

### **La nouvelle cellule proposée**

La nouvelle cellule proposée par DRN se situe au sud de sa propriété, secteur jugé le plus propice. Elle procède actuellement à des études visant à optimiser ce site en vue de présenter une solution de moindre impact, tant au niveau environnemental que social.

### **Échéancier**

Au cours de l'automne 2024, DRN travaillera de près avec les différentes instances impliquées, soit la MRC de Joliette, la municipalité de St-Thomas, la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour répondre à leurs demandes et obtenir leur approbation. L'étude d'impact sur l'environnement devrait débuter au cours de l'année 2025 et le début des travaux en 2030 après la tenue de l'audience du BAPE et l'obtention de toutes les approbations nécessaires. La mise en service est prévue pour 2032.

### **Questions et enjeux**

Les membres souhaitent que DRN continue de les informer de son avancement.

Nous présentons ci-dessous les commentaires et les réponses aux questions soulevées :

- L'approbation de la CPTAQ sera difficile à obtenir. Même les municipalités qui en font la demande essuie des refus.
- L'étude d'impact devrait s'échelonner sur près de 24 mois.
- L'obtention du décret est nécessairement liée au fait de compléter avec succès toutes les étapes réglementaires.
- L'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique semble la meilleure solution étant donné qu'on ne peut envisager la construction d'un incinérateur, que le biométhaniseur de Montréal ne traitera que les matières organiques (il reste 8 M tonnes à enfouir) et que les LET ont déjà fait leurs preuves.
- La MRC de Joliette tiendra une rencontre d'information publique relative à sa demande de changement à son schéma d'aménagement.
- Le site proposé a été choisi pour trois raisons :
  - Un sous-sol favorable;
  - L'absence de terres agricoles de très bonne qualité;
  - L'éloignement de zones résidentielles.
- Le site nord n'a pas été retenu pour plusieurs raisons, notamment :
  - Il est plus près des résidences et dans l'axe des vents dominants, donc plus sensibles à la circulation d'odeurs.

### **6. Questions et varia**

La prochaine rencontre aura lieu le 28 novembre comme prévu.

### **7. Fin de la rencontre**

Levée de l'assemblée.

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire